



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 39770

Texte de la question

M Raymond Marcellin demande à M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'il prendra les mesures que l'Union française des associations de combattants et victimes de guerre, très attachée au principe de l'égalité des droits, souhaiterait voir adopter en faveur des anciens combattants en Afrique du Nord, c'est-à-dire la reconnaissance des mêmes droits qu'aux anciens combattants des autres conflits : 1o reconnaissance de l'« état de guerre » en Tunisie, Maroc, Algérie de 1952 à 1962 ; 2o amélioration des conditions d'attribution de la carte de combattant ; 3o bénéfices de campagne, pathologie spécifique, anticipation de l'âge de la retraite.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39770

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1808